Idée Alsace signataire de la Charte de la diversité S'engager pour la diversité



La Charte de la diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur, quelle que soit sa taille, qui souhaite lutter contre les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité.

Elle exprime la volonté d'agir des entreprises pour mieux refléter, dans leurs effectifs, la diversité de la population française.

Articulée autour de 6 articles, la Charte guide l'entreprise dans la mise en place de nouvelles pratiques, en y associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Elle l'incite à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles. L'entreprise favorise ainsi la cohésion et l'équité sociale, tout en augmentant sa performance.

Lancée en janvier 2004, la Charte est finalement signée en octobre 2004 par 33 grandes entreprises et PME qui seront les premiers signataires. Depuis 2005, la Charte est portée par IMS-Entreprendre pour la Cité. Aujourd'hui, c'est plus de 3400 entreprises qui sont signataires au niveau national.

Idée Alsace signataire de la Charte de la Diversité

Depuis mai 2015, Idée Alsace a souhaité adhérer à la Charte de la diversité pour formaliser une pratique déjà en place et pour être en phase avec sa politique RSE.

Différents domaines d'actions sont prévus et inscrits dans cette Charte dont la formalisation de la politique et de l'engagement mis en place.

oui	\sim 11	savoir	\mathbf{v}	ıus	

- Consulter le site de la Charte de la diversité
- Télécharger la Charte de la diversité signée par Idée Alsace

Retourner à la newsletter N°24 de septembre 2015